

# COMMUNE D'ALBERTVILLE

## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 26 MAI 2015**



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



## REPUBLIQUE FRANCAISE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2015

Le vingt six mai deux mille quinze à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 20 mai 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claudie LEGER, Laurent GRAZIANO, Michel BATAILLER

Étaient excusés :

Valérie AINAUD qui a donné pouvoir Michel BATAILLER  
Jean-Pierre JARRE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON  
Chloé CHENAL qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ

Claude BESEVAL ayant du quitter la séance après le vote de la délibération 1-5-2 a donné pouvoir à Dominique RUAZ pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ou débattues après son départ

Philippe PERRIER ayant du quitter la séance après le vote de la délibération 1-6-5 a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEX pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ou débattues après son départ

Le quorum étant atteint (30 personnes en début de séance, 29 personnes à compter de la délibération 1-5-3, 28 personnes à compter de la délibération 1-7-1), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Claudie LEGER est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

#### COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

##### 1° Election des délégués de la Co.RAL au PETR

Martine BERTHET

Les 36 délégués titulaires et 36 délégués suppléants de la Co.Ral au PETR seront désignés lors du conseil communautaire du 4 juin prochain.

Il a été convenu dans la charte, qu'Albertville disposerait de 8 délégués titulaires et de 8 délégués suppléants.

Les conseillers municipaux d'Albertville candidats pour représenter la Co.RAL au PETR sont :

En qualité de délégué titulaire :

Martine BERTHET, Vincent ROLLAND, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Yves DUJOL, Hervé BERNAILLE, Claude BESEVAL, Michel BATAILLER

En qualité de délégué suppléant :

Catherine TERRAZ, Christelle SEVESSAND, Jackie ROUX, Pascale MASOERO, Fabrice ZANIVAN, Aziz ABBAS, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Valérie AINAUD

## 2° Dénomination de commune touristique

Vincent ROLLAND

Par arrêté préfectoral en date du 20 avril 2015, la commune d'Albertville est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans.

## 3° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

- **Décision concernant la fixation de tarifs et droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal**

Décision en date du 7 avril 2015 pour la création du tarif temporaire suivant :

- location du gymnase et du plateau sportif de la Combe de Savoie, pour la période du 26 mai au 2 juin 2015 fixé comme suit : location gymnase 3 750 €.

- **Décisions de création de régie comptable**

Décision en date du 27 avril 2015 modifiant la régie de recettes animations instituée auprès des services à la population de la ville d'Albertville pour permettre l'encaissement des nouveaux produits suivants :

- **locations de petits matériels et vente d'objets promotionnels dans le cadre des animations**

en plus de l'encaissement des produits :

- de billetterie d'organisation de concerts, spectacles, conférences
- de droits d'entrée d'animations diverses et de repas concerts

Décision en date du 28 avril 2015 modifiant la régie d'avances animations, instituée auprès des services à la population de la ville d'Albertville pour permettre le paiement des nouvelles dépenses suivantes :

- **achats de matériel, petit équipement, fournitures**

en plus du paiement des dépenses :

- de remboursement en cas d'annulation de manifestations
- de catering des manifestations

## 4° MODIFICATION DE RAPPORTS

Martine BERTHET

### **Modification du rapport 2-6 Délégation de service public (DSP) pour le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville - Avenant 6**

La DSP du parking souterrain arrivant à échéance en 2016, l'avenant 6 a été simplifié : l'article 3 portant sur l'indexation des tarifs est supprimé.

### **Modification du rapport 3-1 Organigramme**

Une petite modification de dénomination, au niveau des services techniques, est intervenue depuis l'envoi de l'organigramme aux conseillers municipaux :

Le service projet urbain et travaux est dénommé **service études et travaux** comprenant :

- le bureau d'études
- l'urbanisme, qui regroupe la programmation urbaine et l'accueil ADS
- la gestion des espaces publics – ERP – fêtes et manifestations

Cet organigramme a été soumis au comité technique réuni le 21 mai.

### **Modification du rapport 7-4 Demande de subventions pour l'opération « REMISE EN ETAT DES DIGUES DU NANT POTTIER**

Une erreur de plume s'est glissée dans le tableau du plan de financement. Le rapport a été corrigé.

### **5° Remerciements**

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- La maison de l'Europe d'Albertville et de la Savoie
- Croix rouge Française, antenne locale d'Albertville
- L'association les Marmottons
- L'association Pour Jojo

### **6° Événements familiaux**

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères félicitations à Matthieu COURT, responsable activité péri-scolaire au sein du service péri-scolaire, pour la naissance de sa fille Élie le 3 avril 2015.

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à Lydie DESVARENNES, ATSEM contractuel au sein du service vie scolaire, pour le décès de sa grand-mère survenu le 13 avril.

### **7° Le prochain conseil municipal est programmé**

**Lundi 6 juillet 2015 à 18h30.**

## **DELIBERATIONS**

### **1-1-1 Budget principal ville - Compte de gestion 2014**

Approbation du compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS**

### **1-1-2 Budget principal ville - Compte administratif 2014**

Approbation du compte administratif 2014 du budget principal de la ville faisant apparaître un montant total de 41 774 177,39 euros en recettes et un montant total de 39 220 993,57 euros en dépenses, pour un résultat de clôture de 2 553 183,82 euros (tenant compte des restes à réaliser).

**Madame le maire ne prend pas part au vote**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSTENTIONS**

-----

**1-1-3 Budget principal ville - Affectation du résultat 2014**

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 du budget principal, d'un montant de 5 224 618,69 euros, de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement par affectation en réserves, à hauteur de son besoin résiduel de financement, soit pour 2 671 434,87 euros en recettes d'investissement au compte 1068 ;
- Complément de cette mise en réserves pour 2 103 183,82 euros afin de financer nos équipements, soit un total d'affectation en réserves de 4 774 618,69 euros ;
- Report du solde de l'excédent de la section de fonctionnement en recette du compte 002 de cette section, pour 450 000,00 euros, à titre prudentiel, et notamment dans la perspective d'une nouvelle baisse des dotations de l'État en 2016 et 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSTENTIONS**

-----

**1-1-4 Budget principal ville- Budget supplémentaire 2015**

Approbation du budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 626 627,00 euros en fonctionnement et + 4 652 065,82 euros en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSTENTIONS**

-----

**1-2-1 Budget annexe de l'eau - Compte de gestion 2014**

Approbation du compte de gestion du budget annexe de l'eau dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-2-2 Budget annexe de l'eau - Compte administratif 2014**

Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe de l'eau faisant apparaître un montant total de 656 815,48 euros en fonctionnement et un montant total de - 377 176,61 euros en investissement, pour un résultat définitif de clôture de 279 638,87 euros (tenant compte des restes à réaliser).

**Madame le maire ne prend pas part au vote**

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-2-3 Budget annexe de l'eau - Affectation du résultat 2014**

Affectation du résultat de fonctionnement 2013 du budget annexe de l'eau de la manière suivante 2014 :

- affectation en réserve à due concurrence du besoin de financement de l'investissement : + 377 176,61 euros à l'article 1068 - *affectation en réserve* en recette d'investissement du budget supplémentaire 2015 du service de l'eau ;

- report du solde, soit 279 638,87 euros, en recette de fonctionnement, au compte 002 - *excédent de fonctionnement* du budget supplémentaire 2015 du service de l'eau.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-2-4 Budget annexe de l'eau - Budget supplémentaire 2015**

Approbation du budget supplémentaire 2015 du budget annexe de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 619 301,32 euros en investissement et 279 638,87 euros en fonctionnement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-3-1 Budget annexe du centre international de séjour - Compte de gestion 2014**

Approbation du compte de gestion du budget annexe du centre international de séjour dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-3-2 Budget annexe du centre international de séjour - Compte administratif 2014**

Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe du CIS faisant apparaître un résultat total 49 405,26 euros en fonctionnement et un résultat de 54 092,99 euros en investissement, pour un résultat définitif de clôture de + 103 498,25 euros (tenant compte des restes à réaliser).

**Madame le maire ne prend pas part au vote**

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-3-3 Budget annexe du centre international de séjour - Affectation du résultat 2014**

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, affectation en totalité du résultat de fonctionnement 2014 du budget annexe du centre international de séjour (+ 49 405,26 euros) en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002) au budget supplémentaire 2015 du service.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-3-4 Budget annexe du centre international de séjour - Subvention d'exploitation 2015 - Modification**

Réduction de 20 000 euros de la subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe du CIS pour l'établir à 120 000 euros au titre de l'exercice 2015.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **1-3-5 Budget annexe du centre international de séjour - Budget supplémentaire 2015**

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe du centre international de séjour qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 62 059,79 euros en investissement et à + 29 405,26 euros en fonctionnement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-4-1 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte de gestion 2014**

Approbation du compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-4-2 Budget annexe de la cuisine centrale - Compte administratif 2014**

Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe de la cuisine centrale faisant apparaître un résultat total de 53 907,53 euros en investissement et un résultat total de 76 669,44 euros en fonctionnement, pour un résultat définitif de clôture de + 208 635,99 euros.

**Madame le maire ne prend pas part au vote**

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-4-3 Budget annexe de la cuisine centrale - Affectation du résultat 2014**

Affectation de la totalité (76 669,44 euros) du résultat de fonctionnement 2014 du budget annexe de la cuisine centrale en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2015.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-4-4 Budget annexe de la cuisine centrale - Subvention d'exploitation 2015 - Modification**

Réduction de la subvention d'exploitation de 22 000 euros au budget annexe de la cuisine centrale pour la porter à 88 000 euros en 2015.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-4-5 Budget annexe de la cuisine centrale - Budget supplémentaire 2015**

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 254 526,91 euros en investissement et 42 669,44 euros en fonctionnement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **1-5-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Modification du périmètre du budget annexe**

Approbation du périmètre du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA élargi à l'ensemble des activités de location de locaux à usage professionnel, qu'ils soient nus ou meublés, dès lors qu'elles sont assujetties de droit ou sur option à la TVA.

Le périmètre de ce budget annexe s'étendrait dès lors aux locaux professionnels :

- du centre des finances publiques,
- du bâtiment de l'espace administratif,
- du futur centre de ski de haut niveau.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-5-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte de gestion 2014**

Approbation du compte de gestion du budget annexe des locations professionnelles à TVA dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Claude BESEVAL quitte la séance – le quorum est réapprécié : 29 personnes**

### **1-5-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Compte administratif 2014**

Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe des locaux professionnels à TVA faisant apparaître un résultat de + 190 335,62 euros en fonctionnement et un résultat de + 75 118,38 euros en investissement, pour un résultat définitif de clôture de + 265 454,00 euros (tenant compte des restes à réaliser).

**Madame le maire ne prend pas part au vote**

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-5-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Affectation du résultat 2014**

Affectation en totalité de l'excédent (+ 190 335,62 euros) de fonctionnement 2014 du budget annexe des locations professionnelles en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2015 de ce service.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-5-5 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subventions d'équipement et d'exploitation 2015 – Modification**

Suppression de la subvention d'équilibre 2015 du budget principal de la ville de 113 034,00 euros (87 403,00 euros pour l'espace administratif et 25 631,00 euros pour le centre des finances publiques) ;

Réduction de la subvention d'investissement 2015 du budget principal de la ville de 48 006,42 euros pour la ramener à 24 494,58 euros (pour le centre des finances publiques) ;

Octroi d'avance remboursable de 287 500,00 euros du budget principal au budget annexe pour le centre national de ski de haut niveau.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-5-6 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Budget supplémentaire 2015**

Approbation du projet de budget primitif 2015 des locations professionnelles soumis à TVA, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 62 301,62 euros en fonctionnement et 341 943,85 euros en investissement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----



### **1-6-1 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte de gestion 2014**

Approbation du compte de gestion du budget annexe des opérations d'aménagement dressé pour l'exercice 2014 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-2 Budget annexe des opérations d'aménagement - Compte administratif 2014**

Approbation du compte administratif 2014 du budget annexe des opérations d'aménagement faisant apparaître un résultat de - 314 125,41 euros en section de fonctionnement et un résultat de 0 euro en investissement, pour un résultat définitif de clôture de - 314 125,41 euros (tenant compte des restes à réaliser).

#### **Madame le maire ne prend pas part au vote**

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-3 Budget annexe des opérations d'aménagement - Affectation du résultat 2014**

Affectation de l'excédent (8 290,00 euros) de fonctionnement 2014 du budget annexe des opérations d'aménagement en report de la section de fonctionnement (recette du compte 002), au budget supplémentaire 2015.

Les restes à réaliser sont également repris à ce budget supplémentaire 2015.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-4 Budget annexe des opérations d'aménagement -Prise en charge du déficit de fonctionnement et avance remboursable 2015 - Modification**

Octroi d'une avance remboursable du budget principal de la commune de 197 673,11 euros, contre les 10 000 euros prévus au budget primitif ;  
et prise en charge de son déficit de fonctionnement de 62 836,30 euros par le budget principal de la commune, non prévue au budget primitif.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-5 Budget annexe des opérations d'aménagement -Budget supplémentaire 2015**

Approbation du budget supplémentaire du budget annexe des opérations d'aménagement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 393 541,71 euros en fonctionnement et 322 415,41 euros en investissement.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **Philippe PERRIER quitte la séance – le quorum est réapprécié : 28 personnes**

### **1-7-1 Autorisation de programme/crédits de paiement – Centre national de ski de haut niveau – Équipements sportifs**

Transfert de l'autorisation de programme ouverte au budget principal vers le budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA, où elle sera gérée au sein du secteur analytique dédié au

CNSHN ;

Maintien de sa numérotation initiale : AP/CP n°2015-03 afin de faciliter la traçabilité des opérations afférentes sur les budgets principal et annexe ;

Modification de l'enveloppe de cette autorisation de programme pour la porter à 892 110 euros HT et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros HT	CP 2015	CP 2016
2015-03	<b>Equipements sportifs du CNSHN</b>	<b>892 110 €</b>	<b>287 500 €</b>	<b>604 610 €</b>
	<i>Article 2313 – immobilisations corporelles en cours – constructions</i>	262 500 €	262 500 €	
	<i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – installations techniques</i>	25 000 €	25 000 €	
	<i>Article 2188 – autres immobilisations corporelles</i>	604 610 €		604 610 €

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

#### 1-7-2 Autorisation de programme/crédits de paiement – Aménagement de la maison des associations – 2012-2015 – Modification

Augmentation du crédit de paiement 2015 de l'article 2313 - *constructions* de 26 601,34 euros pour le porter de 286 198 euros à 312 799,34 euros (hors les 19 397,12 euros de reports).

N°AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros TTC	Réalisé antérieur hors reports	CP 2015 yc reports
2012-01	Aménagement d'une maison des associations dans la résidence des 4 vallées	1 355 000 €	1 021 633,54 €	333 366,46 €
	<i>Article 2313 – constructions</i>		979 073,71 €	332 196,46 €
	<i>Article 2315 - installations</i>		40 114,71 €	1 170,00 €
	<i>Article 2033 – frais d'insertion</i>		2 445,12 €	
	Subvention DETR - <i>Article 1341</i>	62 400 €	62 400 €	

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

#### 1-8 Compétitions sportives - Exonération de la taxe sur les spectacles - Année 2016

Exonération de la taxe sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives organisées en 2016 à Albertville.

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

## 1-9-1 Droits et tarifs 2015 – Modification des tarifs patrimoine

Approbation des modifications et créations de tarifs 2015 au musée d'Art et d'histoire et à l'animation du patrimoine, applicables dès le 1<sup>er</sup> juin 2015 comme suit :

Prestation	Tarif	Détail de la modification ou de la création
<b>Abonnement Pass'Patrimoine</b>	11,00 €	Modification de l'offre : comprend 2 visites guidées + 2 entrées au Musée (au lieu de 3 visites guidées + 1 entrée Musée).
<b>Abonnement Pass'Ambassadeur</b>	12,00 €	Carte nominative donnant droit aux prestations suivantes pendant 1 an de date à date <u>pour le détenteur</u> : entrée musée d'Art et d'histoire gratuite et illimitée, accès aux Pauses Patrimoine gratuit et illimité, ½ tarif sur les visites guidées des programmes saisonniers, ½ tarif location audioguide, <u>pour les personnes accompagnant le détenteur</u> (dans la limite de 10 personnes) : ½ tarif entrée musée d'Art et d'histoire, ½ tarif sur les visites guidées des programmes saisonniers, ½ tarif location audioguide.
<b>Location salle Chaurionde</b>	35,00 € demi-journée	Nouveau tarif
<b>Boutique musée</b> Peluche Hochet grelot animaux Boîte à dents de lait grand modèle affiche Conflans lime à ongle gravures de mode essuie-lunettes Magnet bois/ pompon	11,00 € 8,00 € 5,30€ 3,00€ 3,90 € 5,90€ 3,00€	au lieu de 8,00 € au lieu de 5,50 € au lieu de 3,50 € au lieu de 5,00 € au lieu de 4,30 € au lieu de 6,50 € nouveau tarif
<b>Visites guidées groupes</b>  Une visite, moins de 21 personnes  Une visite, de 21 à 50 personnes  Une visite, au-delà de 50 personnes  Deux visites guidées, moins de 21 personnes  Deux visites, de 21 à 50 personnes  Deux visites, au-delà de 50 personnes	70 €/groupe  3,00 €/pers  2,70 €/pers  130,00 €/groupe  5,40 €/pers  5,00 €/pers	<b>Changement de mode de tarification à partir de 21 personnes (d'un tarif forfaitaire à un tarif à l'individu)</b>
<b>Visites guidées groupes</b>  supplément visite en langue étrangère  supplément visite dimanches et jours fériés	20,00 €  20,00 €	au lieu de 17,00 €  au lieu de 17,00 €

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

## **1-9-2 Catalogue des droits et tarifs 2015-2016**

Approbation de l'ensemble des droits et tarifs 2015-2016, calculés sur le principe d'une augmentation générale de 1,5 % avec arrondi aux 5 centimes d'euro sauf cas particuliers, applicables soit pour l'année scolaire 2015-2016, soit pour l'année civile 2016.

Ne sont pas augmentés :

- la surtaxe eau
- le tarif des vacations funéraires lors des opérations funéraires
- les droits de place pour le marché de potier et le marché artisanal
- les tarifs du musée, des conférences, des spectacles
- les participations de la commune aux classes découvertes

Ne suivent pas le taux directeur, ou sont créés les tarifs suivants

### **STATIONNEMENT**

Modification des tarifs du stationnement au parc souterrain, avec création de tarifs toutes les 15 minutes afin de se conformer à la nouvelle réglementation applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Pour le stationnement de surface, modification des tarifs de la zone orange applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2015 afin de les aligner sur les tarifs du parc souterrain.

### **COMMUNICATION**

Les tarifs inchangés depuis leur création en 2009 ont été revalorisés afin de correspondre au marché publicitaire.

### **SALLES MUNICIPALES**

Pour la location de la salle du quartier du champ de mars, création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 d'un tarif intermédiaire permettant la location à la demi-journée :

location ½ journée : 60 euros.

Pour la location de la salle de Maistre, création à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 d'un tarif spécifique pour les associations du pays d'Albertville :

location ½ journée : 150 euros - location journée : 200 euros.

### **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Augmentation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure dans la limite des tarifs maximaux de taxe locale qui s'élève en 2016 à 15,40 euros dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants.

**ACCUEILS PERI-SCOLAIRES** : l'accueil périscolaire du midi organisé depuis 2015, est désormais facturé aux familles.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS**

-----

**Vincent ROLLAND, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO et Claudie LEGER quittent momentanément la séance.**

**Le quorum est réapprécié (24 personnes)**

### **1-10-1 Convention d'objectifs avec le Grand Bivouac – Avenant 1**

Approbation de l'avenant 1 à la convention d'objectifs avec le Grand Bivouac modifiant l'échéancier de versement de la subvention, fixée à 80 000 euros pour l'année 2015, afin d'avancer le dernier versement au mois de juin.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Vincent ROLLAND, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO et Claudie LEGER rejoignent la**

**séance.**

**Le quorum est réapprécié (28 personnes)**

**1-10-2 Subvention de 30 000 euros à l'association Jazzbertville – Albertville Jazz Festival – Convention d'objectifs et de moyens**

Octroi d'une subvention de 30 000 euros à l'association Jazzbertville pour l'organisation de Albertville Jazz Festival ;  
Approbation de la convention d'objectifs et autorisation de signature.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-10-3 Subvention de 1 000 euros à l'Orchestre d'harmonie d'Albertville – Ensemble musical Abracadabass**

Octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Orchestre d'Harmonie d'Albertville pour soutenir l'association dans la mise en place du nouvel ensemble musical Abracadabass.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-10-4 Subvention de 550 euros à l'Ensemble vocal Cantabile – Projet Requiem de Fauré**

Octroi d'une subvention exceptionnelle de 550 euros à l'Ensemble vocal Cantabile pour soutenir l'association dans l'organisation du projet Requiem de Fauré.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-10-5 Subvention de 350 euros à la Confédération syndicale des familles – 30 ans de la ludothèque – Avenant à la convention d'objectifs**

Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle de 350 euros à la C.S.F.  
Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et autorisation de signature.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-10-6 Subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association des accompagnateurs en montagne du bassin Albertvillois**

Versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'association des accompagnateurs en montagne du bassin Albertvillois dans le cadre de la mise en place de l'écopaturage.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**Jean-François BRUGNON, Noëlle AZNAR-MOLLIEX et Aziz ABBAS quittent la séance - le quorum est réapprécié : 25 personnes**

**1-10-7 Convention d'attribution du label information jeunesse (IJ) – Subvention de 16 853 euros à la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise**

Dénonciation de la convention 2014-2016 du point information jeunesse actuellement en vigueur ;  
Approbation de la nouvelle convention définissant la mission locale jeunes Albertville-Tarentaise comme la nouvelle structure information jeunesse de la commune d'Albertville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;  
Approbation du versement d'une subvention de 16 853 euros pour l'année 2015 à la mission locale

jeunes Albertville-Tarentaise pour assurer l'animation du point info jeunesse ;  
Autorisation à madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention d'attribution du label Information Jeunesse de la Région Rhône-Alpes.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 4 VOTES CONTRE**

-----

**Jean-François BRUGNON, Noëlle AZNAR-MOLLIEX et Aziz ABBAS rejoignent la séance - le quorum est réapprécié : 28 personnes**

**2-1 Création et composition du comité de suivi du centre socioculturel**

Mise en place d'un comité de suivi du centre socioculturel présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire et composé comme suit :

- 7 membres élus (dont 1 élu de chaque groupe minoritaire)
  - 7 habitants représentant les quartiers de la ville
  - 7 représentants associatifs partenaires
- Pourront notamment être sollicités l'ARSAVI, le CAPS, le Gai Logis, la Sauvegarde, une institution représentant les personnes âgées, une association de quartier (vivre au val des Roses), une association de soutien aux familles (la CSF), l'UDAF,...
- les institutionnels de droit : la caisse d'allocations familiales et le conseil départemental (DT Albertville)
  - le directeur du centre socioculturel

Sont désignés avec 33 voix chacun, les 7 conseillers municipaux suivants :

Jean-François BRUGNON, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Marie-Agnès LEROUX,  
Marie Christine VANHOUTTE, Claudie LEGER et Valérie AINAUD

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**2-2 Convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie**

Signature avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie d'une convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des points d'eau ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition par le SDIS à la commune, à des fins opérationnelles, d'un traitement automatisé de données relatives aux points d'eau incendie (caractéristiques, résultats contrôles techniques, création, suppression, indisponibilité temporaire ....) dans les limites géographiques du territoire de la commune.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**2-3 Convention d'occupation de locaux communaux - Bureau Albertvillois des activités de montagne (BAAM) – Château Manuel de Locatel**

Mise à disposition gratuite au bénéfice du BAAM d'un local de stockage jusqu'au 30 mars 2016.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**2-4 Bail professionnel locaux 45 avenue Jean Jaurès – Centre interinstitutionnel de bilan de compétence de la Savoie (CIBC73)**

Approbation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 la mise en location au bénéfice de l'association centre interinstitutionnel de bilan de compétence de la Savoie (CIBC73), dont le siège social est à SAINT ALBAN LEYSSE (73) 151 rue du Granier, de locaux partagés constituant partie du lot 117, d'une superficie totale de 45,45 m<sup>2</sup>, et d'une place de stationnement, lot 150, situés dans le bâtiment B de la copropriété Espace économie emploi formation sise 45 avenue Jean Jaurès ;

Approbation du bail professionnel appelé à être conclu entre la commune d'Albertville, bailleur, et l'association centre interinstitutionnel de bilan de compétence de la Savoie (CIBC73), preneur fixant à 3 338,38 euros HT le montant du loyer annuel à acquitter par le preneur et les conditions de révision du loyer.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **2-5 Convention de partenariat avec le SIFORT – Accueil des jeunes du chantier Concordia**

Approbation de la convention de partenariat entre la commune et le SIFORT :

- définissant les conditions de mise à disposition d'un véhicule 9 places de la ville au SIFORT pour les déplacements des bénévoles du Chantier Concordia et de leur encadrement du 14 au 26 août 2015 ;
- fixant les règles de partenariat pour l'intervention des jeunes lors de la fête médiévale organisée par la ville le 16 août 2015.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **2-6 Délégation de service public (DSP) pour le parc de stationnement de l'Hôtel de Ville - Avenant 6**

Approbation de l'avenant au contrat de délégation de service public pour le parc de stationnement de l'Hôtel, avenant prenant en compte à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 la nouvelle grille tarifaire établie par pas de quinze minutes au plus, conformément à la nouvelle réglementation.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Pierre POINTET quitte momentanément la séance**  
**Le quorum est réapprécié : 27 personnes**

### **3-1 Organigramme des services**

Approbation du nouvel organigramme des services.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS**

-----

**Pierre POINTET rejoint la séance - le quorum est réapprécié : 28 personnes**

### **3-2 Modification du temps de travail des agents du centre socioculturel**

Au regard des changements organisationnels au centre socioculturel et pour répondre aux nécessités de fonctionnement du service :

Annulation de l'annualisation du temps de travail des agents du centre socioculturel. Les agents du centre socioculturel sont soumis désormais au régime de travail de 36H30 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 conformément au dispositif d'aménagement et réduction du temps de travail (A.R.T.T.) en vigueur.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **3-3 Heures supplémentaires et récupérations**

Les heures supplémentaires effectuées en cas de dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail ou effectuées au delà de 1 607 heures de travail annuelles faisant l'objet d'un repos compensateur sont récupérées de la manière suivante :

- 1 heure supplémentaire effectuée du lundi au samedi, de 7 heures à 22 heures, ouvre droit à une récupération de 1 heure ;
- 1 heure supplémentaire effectuée un dimanche ou un jour férié, ouvre droit à une récupération de 1 heure 40 minutes ;
- 1 heure supplémentaire effectuée de nuit (entre 22 heures et 7 heures) ouvre droit à une récupération de 2 heures.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **3-4 Ouverture de trois emplois d'avenir**

Ouverture à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 de trois emplois d'avenir à temps complet pour une durée de trois ans, au sein du service sport/enfance/jeunesse sur des postes d'animateur socio-sportif.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **4-1-1 Modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme**

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme en application de l'article L.123-13-1 du code de l'urbanisme portant sur des modifications mineures du règlement écrit et graphique, notamment :

- la modification des articles 12 du règlement écrit concernant le stationnement des véhicules ;
- la rectification d'une erreur matérielle : classement en zone Ub de constructions existantes classées en zone N.

Les modalités de mise à disposition du public, conformément aux articles L.123-13-3 et L.300-2 du code de l'urbanisme, sont les suivantes :

- mise à disposition du projet de modification (notice explicative, pièces du dossier modifiées, avis des personnes publiques associées) ;
- mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations du public.

Ces mises à disposition auront lieu pendant un mois, du lundi 6 juillet au mercredi 5 août 2015, à l'Hôtel de Ville d'Albertville, aux jours et horaires d'ouverture au public.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, David GUILLOT, Josiane CURT et Michel BATAILLER ont momentanément quitté la séance.  
Le quorum est réapprécié (22 personnes)**

### **4-2-1 Cession à Val Savoie Habitat – Bâtiment des services techniques**

Cession à Val Savoie Habitat de l'ensemble immobilier constitué des parcelles cadastrées section AN n° 110 de 2 530 m<sup>2</sup> et section AN n° 111 de 4 180 m<sup>2</sup>, d'une surface de 6 710 m<sup>2</sup>, au prix de 420 000 euros (quatre cent vingt mille euros).

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Aziz ABBAS, David GUILLOT, Josiane CURT et Michel BATAILLER rejoignent la séance.  
Le quorum est réapprécié (28 personnes)**

### **4-3 Demande de permis de démolir pour l'ensemble du bâtiment des Poids et Mesures**

Annulation de la délibération 4-3 du 17 novembre 2014 et décision de la démolition de l'ensemble



bâti dit des Poids et Mesures et de l'Octroi ;

Autorisation à déposer la demande de permis de démolir l'ensemble bâti dit des poids et mesures et de l'octroi.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 6 VOTES CONTRE**

-----

**4-4 Désaffectation et déclassement du stade BANETON**

Désaffectation du service public communal sportif, déclassement du domaine public communal de la propriété des personnes publiques et incorporation au domaine privé communal, du stade BANETON situé sur les parcelles communales cadastrées section AZ n°145 et 36, d'une contenance totale de 14 012 m<sup>2</sup>.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
avec 6 VOTES CONTRE**

-----

**5-1 Délégation de service public du camping des Adoubes – Avenant 4**

Approbation de l'avenant n° 4 à la convention de délégation de service public pour la gestion du camping des Adoubes qui revoit la nature et le planning des investissements à la charge du délégataire.

Les deux chalets d'une capacité de 6 personnes n'ont pas été mis en place en 2014 et le délégataire renonce à l'installation de 3 tentes « toile et bois ».

Il s'engage en compensation aux travaux de balisage des chemins d'accès du camping et à la plantation des haies pour délimiter les emplacements, ainsi qu'à l'acquisition et la pose des bardages sur le bâtiment sanitaire.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**5-2 Délégation de service public pour le développement, la promotion et l'exploitation du centre international de séjour d'Albertville – Recours à la négociation directe**

CONSTAT qu'une offre irrecevable a été proposée par l'un des deux candidats admis, le second ayant finalement renoncé à poursuivre la consultation

La procédure de délégation de service public pour le développement, la promotion et l'exploitation du centre International de Séjour d'Albertville est déclarée infructueuse ;

Autorisation est donnée à madame le maire pour négocier directement, sur la base du document programme établi dans le cadre de la procédure initiale, avec une entreprise déterminée susceptible de gérer le service public.

A l'issue de cette négociation, et dans l'hypothèse où celle-ci répondrait aux attentes de la commune, le conseil municipal serait à nouveau saisi pour approuver le choix du délégataire et les termes du contrat.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**6-1 Charte de déontologie de l'acheteur public**

Approbation de la charte de déontologie, garant du respect du principe de neutralité, d'objectivité et de totale indépendance des agents vis-à-vis des fournisseurs.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **7-1 Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR et auprès de la caisse des dépôts et consignations au titre du FIPHFP pour l'opération BÂTIMENT LA POSTE – Mise en accessibilité et aménagements de sécurité**

Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR et auprès de la caisse des dépôts et consignations au titre du FIPHFP

Approbation du plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'État et de la caisse des dépôts et consignation :

Origine du financement	Montant H.T.
Etat (DETR)	70 000,00 €
Caisse des dépôts et consignations (FIPHFP)	100 000,00 €
Commune	260 000,00 €
Total	430 000,00 €

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **7-2 Demande de subvention auprès de la région, au titre du contrat de développement durable d'Arlysère pour l'opération PROMENADE EDOUARD HERRIOT – Aménagement paysager et mise en sécurité**

Demandes de subventions auprès de la région, au titre du contrat de développement durable d'Arlysère et

Approbation du plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'État et de la région :

Origine du financement	Montant HT
Région (CDDRA)	98 871,30 €
Etat (DETR)	39 000,00 €
Commune	252 215,10 €
Total	390 086,40 €

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **7-3 Demande de subvention auprès de la région, du département et de la fédération Française de Football pour l'opération « Création d'un terrain de football en gazon synthétique »**

Demandes de subventions auprès de la fédération Française de Football, du département de la Savoie, de la région Rhône-Alpes ou de tout autre organisme compétent pour l'opération CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE.

Montant estimatif de l'opération : 675 000 euros HT soit 810 000 euros TTC.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**7-4 Demande de subvention auprès de l'État, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pour l'opération « REMISE EN ETAT DES DIGUES DU NANT POTTIER – Travaux de prévention »**

Demande de subvention auprès de l'État, au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Approbation du plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'État :

Origine du financement	Montant HT
Etat (à hauteur de 40 % du montant total des travaux)	20 000,00 €
Commune	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**7-5 Demande de subvention auprès de l'Europe, de l'État, de la région Rhône-Alpes et du département de la Savoie, au titre du FEADER et du programme de développement rural de Rhône-Alpes – Desserte forestière pour l'opération « RESORPTION DU POINT NOIR DE LA ROUTE DES DEBERS POUR LE TRANSPORT DE BOIS »**

Approbation du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 58 334 euros HT ;  
Demandes de subventions auprès de l'Europe, de l'État, de la région Rhône-Alpes et du département de la Savoie, au titre du FEADER et du programme de développement rural Rhône-Alpes- Desserte forestière pour l'opération suivante :

« RESORPTION DU POINT NOIR DE LA ROUTE DES DEBERS  
POUR LE TRANSPORT DE BOIS »

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**8-1 Garantie de principe à hauteur de 50 % des prêts d'un montant total de 4,6 millions d'euros contractés par l'OPAC de la Savoie pour l'opération d'acquisition en VEFA de 45 logements rue Jean Moulin-rue Marius Bonvin - Délibération de principe**

Garantie de principe à hauteur de 50 % des prêts d'un montant total de 4,6 millions d'euros contractés par l'OPAC de la Savoie pour l'opération d'acquisition en VEFA de 45 logements rue Jean Moulin-rue Marius Bonvin.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h30**